



ATHLÉTISME HANDISPORT
**CHAMPIONNAT
DE FRANCE**

INDOOR

METZ

HALLE D'ATHLÉTISME L'ANNEAU
18 FÉVRIER 2023 • 10H-18H

ENTRÉE LIBRE • INFOS SUR ATHLETISME-HANDISPORT.ORG





MOT DU PRÉSIDENT

Pour la première fois de son histoire, et après l'activation de sa section Handisport, Athlétisme Metz Métropole a l'honneur de permettre l'organisation des Championnats de France.

Le club et la municipalité auront la joie de permettre aux messins mais aussi à tous les amateurs

d'athlétisme d'assister à cette compétition.

Une semaine après que la Halle aura accueilli le meeting international Moselle Athlélor, elle ouvrira ses portes à des sportifs d'exception, dont les performances sont bien souvent trop ignorées.

Car les athlètes Handi sont terriblement impressionnants, au point de dissoudre l'idée même de handicap pour laisser place aux beaux gestes et aux prouesses sportives.

L'athlétisme, sport par nature universel, est spécialement exalté par les compétiteurs Handi. Pas étonnant ainsi que les premiers jeux paralympiques de l'histoire, organisés à Rome en 1960, ont mis en avant l'athlétisme parmi les huit sports en compétition.

De nombreux athlètes que vous encouragerez ont une double licence FFA et FFH, témoignant ainsi que l'athlétisme est la discipline sportive la plus ouverte aux différences, puisque finalement, ce sont leurs propres limites que nos champions veulent vaincre.

Dans ces pages vous trouverez quantité d'informations utiles pour faire de votre séjour et de cet événement un instant mémorable. Regardez le programme !

Je vous souhaite un grand moment de sport et d'émotions.

François BATTLE

Président Athlétisme Metz Métropole.

SOMMAIRE

Programme prévisionnel	4
Règlement de la compétition	6
Accès	12
Restauration	13
Contact	14

PROGRAMME PRÉVISIONNEL AU 28.12.2022*(sous réserve de validation)*

Heure de compétition	Epreuve	Sexe	Handicap	Séries
10H40	50m Frame running	Femmes	Debout	Série
10h50	50m Frame running	Hommes	Debout	Série
11H00	Longueur	Femmes	Debout	Planche 1m
11h00	Longueur	Femmes	Debout	Planche3m/chaux
11h00	Poids	Mixte	Fauteuil	Finale
11H00	60m U20 et Open	Hommes	Debout	Série 1 sur 6
11H04	60m U20 et Open	Hommes	Debout	Série 2 sur 6
11H08	60m U20 et Open	Hommes	Debout	Série 3 sur 6
11h12	60m U20 et Open	Hommes	Debout	Série 4 sur 6
11h16	60m U20 et Open	Hommes	Debout	Série 5 sur 6
11h20	60m U20 et Open	Hommes	Debout	Série 6 sur 6
11h30	1500m	Mixte	Debout	Finale
11H40	50m Frame running	Femmes	Debout	Finale
11H45	50m Frame running	Hommes	Debout	Finale
12h05	60m	Hommes	Debout	Finale(s) U20
12h10	60m	Hommes	Debout	Finale(s) Open
12h20	Cérémonies protocolaires (60H/1500 H et F/longueur F/Frame running)			
13h00	60m U20 et Open	Femmes	Debout	Série 1 sur 4
13h04	60m U20 et Open	Femmes	Debout	Série 2 sur 4
13h08	60m U20 et Open	Femmes	Debout	Série 3 sur 4
13h12	60m U20 et Open	Femmes	Debout	Série 4 sur 4
13h30	Longueur	Hommes	Debout	Planche 1m
13h30	Longueur	Hommes	Debout	Planche3m/chaux
13h30	Poids	Femmes	Debout	Finale

METZ INDOOR 2023

14h00	60m	Femmes	Debout	Finale(s) U20
14h10	60m	Femmes	Debout	Finale(s) Open
14h30	Cérémonies protocolaires (60F/poids H et F faut/ poids F)			
15h00	Poids	Hommes	Debout	Finale
15H15	200m	Femmes	Debout	Finale 1 sur 4
15H19	200m	Femmes	Debout	Finale 2 sur 4
15H23	200m	Femmes	Debout	Finale 3 sur 4
15H27	200m	Femmes	Debout	Finale 4 sur 4
15H45	200m	Hommes	Debout	Finale 1 sur 8
15H49	200m	Hommes	Debout	Finale 2 sur 8
15H53	200m	Hommes	Debout	Finale 3 sur 8
15H57	200m	Hommes	Debout	Finale 4 sur 8
16H00	Hauteur	Hommes	Debout	Finale directe
16H01	200m	Hommes	Debout	Finale 5 sur 8
16H05	200m	Hommes	Debout	Finale 6 sur 8
16H09	200m	Hommes	Debout	Finale 7 sur 8
16H13	200m	Hommes	Debout	Finale 8 sur 8
16H30	400m	Femmes	Debout	Finale 1 sur 2
16H35	400m	Femmes	Debout	Finale 2 sur 2
16h40	400m	Hommes	Debout	Finale 1 sur 4
16H45	400m	Hommes	Debout	Finale 2 sur 4
16H50	400m	Hommes	Debout	Finale 3 sur 4
16h55	400m	Hommes	Debout	Finale 4 sur 4

17h00	Cérémonies protocolaires 200H et F/400 F et H/longueur H /poids H/Hauteur			
--------------	--	--	--	--

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

26/11/2020 (Version 1.0)

La Commission Athlétisme Handisport se réserve le droit de modifier le contenu de ce document

Article 1 - Organisation

Les Championnats de France en Salle sont organisés le samedi 18 février 2023 par le club A2M sous l'égide de la Fédération Française Handisport.

Article 2 – Classification

Une classification nationale pour les handicaps physiques est organisée en amont de la compétition.

Tout athlète nouveau ou ne disposant pas de classe devra se rendre obligatoirement disponible le vendredi 17 février 2023 après-midi, sur le site de compétition.

A cet effet, tout nouvel athlète devra :

- S'être inscrit aux épreuves en classe 00.
- Fournir un dossier médical complet.
- Avoir contacté le responsable classification en amont de l'évènement
Vincent Ferring, contact : v.ferring@handisport.org

Les formulaires de classification (diagnostic médical) et les contacts sont en ligne sur notre site à l'adresse suivante :

<http://athletisme-handisport.org/la-classification>

Classes de handicap concernées :

T/F 11-13 Les déficiences visuelles

F 31-34 Les déficiences d'origine cérébrale (lancers assis)

T/F 35-38 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)

T/F 40-41 Les personnes de petite taille

T/F 42-47 Les amputations ou assimilés

F 51-57 Les personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (lancers assis)

T/F 60 Les déficiences auditives

T/F 61-64 Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

Article 3 - Déroulement des épreuves

Le programme comprendra :

EPREUVES METZ INDOOR 2023	
HOMME	FEMME
50m FRAME RUNNING	50m FRAME RUNNING
60m	60m
200m	200m
400m	400m
1500m	1500m
Poids	Poids
Longueur	Longueur
Hauteur	

Réunion technique :

Elle se tiendra sur le site de compétition le samedi 18 février avant le début des épreuves dans une salle réservée à cet effet : présentation du format de compétition et des acteurs principaux.

Article 4 - Conditions de participation

La compétition est « Open ». Aucun minima de performance requis.

Les Championnats sont ouverts aux clubs affiliés à la Fédération Française Handisport.

Il est obligatoire, pour un athlète et un guide, de posséder une licence compétition en athlétisme handisport pour prendre part aux compétitions nationales.

Les athlètes et les guides devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

Important :

Un athlète doit avoir 14 ans au 31 décembre de l'année de la Compétition pour pouvoir participer à une compétition Open.

Article 5 - Inscriptions

L'inscription des athlètes se réalise uniquement et seulement via le lien suivant <http://athletisme-handisport.org/inscription-championnat>



Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (formulaire en ligne dûment complété, pièces justificatives validées) pour tout athlète.

L'inscription est gratuite. Mais, une pénalité financière sera appliquée pour non-participation : 50 € par épreuve.

Les cas exceptionnels seront traités par la Commission Athlétisme Handisport sur présentation d'un justificatif (un certificat médical ...).

Les inscriptions (ou modifications d'épreuves) se clôtureront le :

04 février 2023, à 12h00

Articles 6 - Dossards

Les dossards seront distribués pour l'ensemble de la compétition. Ils seront à retirer, au plus tard 1h15 avant l'épreuve, au stand de distribution (point accueil). Le retrait du dossard confirme l'engagement de l'athlète dans son (ses) épreuve(s).

Les dossards seront fixés par 4 épingles. Lorsqu'il n'y en aura qu'un :

Dans le dos pour les courses, jusqu'à 200m inclus et pour les concurrents du poids.

Sur la poitrine pour les courses à partir du 400m.

Au choix pour le saut en hauteur et la longueur.

Horaires de retrait des dossards :

L'accueil des athlètes et la remise des dossards se feront le jour de la compétition à partir de 8h00 au Stadium.

Chambre d'appel :

Une chambre d'appel est prévue près de la « zone arrivée » : 15' pour toutes les courses et 30' pour les concours.

Article 7 - Tenue

Le port de la tenue aux couleurs du club est obligatoire. Aucun port du maillot de l'Équipe de France ou de partenaire ne sera admis y compris pour les cérémonies protocolaires.

Les masques et les liens de course font partie de la tenue officielle d'un sportif T/F11/T12. (*non fourni par l'organisateur*).

Article 8 - Programme de compétition

L'horaire initial est susceptible d'être modifié en raison du nombre d'athlètes engagés par épreuve. Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulerait à l'horaire normalement prévu. Un appel sera réalisé pour chaque épreuve à la chambre d'appel.

Article 9 – Réclamation

Il est composé d'un jury officiel FFA. Dans l'hypothèse d'un litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge arbitre (par voie orale ou écrite) dans un délai de 30 minutes à compter de l'affichage des résultats. La décision du juge arbitre est sans appel. Il est assisté par de juges et de commissaires de la FFA mais aussi d'un délégué technique nommé par la Commission Athlétisme Handisport.

Les règles et règlements techniques sont ceux de World Para Athletics. Les athlètes lanceront des engins adaptés à leur catégorie d'âge et à leur type de handicap.

Règlements pour déficients auditifs :

En l'absence de dispositif visuel électronique, le départ se fera par une tierce personne grâce à un contact tactile. Cependant, s'il est nécessaire, un encadrant accompagnera l'athlète jusqu'au plot de départ.

A l'ordre du starter : « A vos marques », ce dernier lèvera le bras pour prévenir l'athlète d'un départ imminent.

Article 10 - Attribution de titres et classements

Il y aura un titre U20 et Open en jeu dans toutes les épreuves. Une épreuve est ouverte au podium si au moins 2 athlètes sont engagés.

Pour rappel :

Un athlète ne peut avoir un classement lors de nos compétitions que s'il dispose d'une classe de handicap.

Article 11 - Cérémonies protocolaires

Un soin particulier sera apporté à la présentation des cérémonies protocolaires pour valoriser les athlètes et leur club mais aussi les personnalités présentes.

Pour rappel :

La compétition commence lors du retrait du dossard et se termine sur le podium pour les médaillés. Seuls les athlètes présents à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Article 12 - Certificats médicaux pour les blessures

Le délai de transmission du certificat médical à la Commission Athlétisme Handisport est de 7 jours calendaire.

Il devra être daté antérieurement à la date de la compétition concernée, ou au plus tard, le jour de celle-ci. Si la consultation a lieu après les Championnats, il faudra que la date de la blessure soit indiquée afin que puisse être pris en compte ce certificat.

Article 13 - Dispositif médical

Un dispositif médical sera mis en place au Stadium.

Article 14 - Accompagnateurs/Guides

Cas particulier des entraîneurs : ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire de compétition.

Cas particulier des guides : ils sont indissociables des athlètes mais doivent être facilement identifiables par le port d'une chasuble à récupérer auprès de la chambre d'appel et à rendre aux juges à l'arrivée.

Cas particulier des accompagnateurs : ils doivent demander une autorisation à la direction de compétition et remplir un formulaire qui sera remis au secrétariat.

Article 15 - Droit à l'image

Par sa participation aux Championnats de France, chaque concurrent autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des Championnats en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

Article 16 - Loi informatique et Libertés/ Publication des résultats

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Toute participation aux Championnats de France en Salle implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance, classe de handicap) sur le site internet de l'athlétisme handisport et de l'organisation.

Article 17 - Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition ou d'interrompre une épreuve.

Article 18 - Acceptation du règlement

La participation aux Championnats de France en Salle implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

ACCÈS

Comment venir à Metz au Complexe sportif de Haut de Blémont, Hall d'Athlétisme l'Anneau

Adresse GPS : Rue du Wurtemberg – Metz

Voiture : depuis le Sud de la France

Autoroute A31 Dijon-Nancy-Luxembourg

Prendre le contournement de Metz (Sortie 29 direction Metz-Est et Saarbrücken - N431))

Sortie N3 - Metz-Centre – VALLIERES.

1^{er} giratoire (carré) prendre 1ere sortie (Complexe Sportif Haut de Blémont) Hall d'athlétisme

Depuis l'Ouest - Nord (Paris – Reims)

Autoroute A4 Paris-Strasbourg

Bifurquer sur A315

2eme sortie Courcelles Chaussy – Actipôle

Serrer file de gauche

1^{er} rondpoint, faire le tour complet, repasser au-dessus de A315

1^{er} giratoire (carré) prendre 1ere sortie (Complexe Sportif Haut de Blémont) Hall d'athlétisme

Depuis l'Est (Strasbourg)

Bifurquer sur la gauche A314 (Metz-Nancy)

Serrer à gauche, suivre direction Nancy – N431

Serrer à droite pour prendre sortie Courcelles Chaussy – Actipôle

Serrer file de gauche

1^{er} rondpoint, faire le tour complet, repasser au-dessus de A315

1^{er} giratoire (carré) prendre 1ere sortie (Complexe Sportif Haut de Blémont) Hall d'athlétisme

Train : Gare de "**Metz Ville**" puis transport en commun (Mettis)

Distance Gare => Hall d'Athlétisme 5 Km

Bus face à la gare, Ligne 14

Possibilité d'arriver par la gare **Lorraine TGV** (25 Km de Metz) et navette de Bus vers la gare de Metz Ville.

Avion : Aéroport Metz Nancy Lorraine. 30 Kilomètre de Metz

RESTAURATION ORGANISATION

Une buvette proposant boissons et petite restauration (sur réservation) sera proposée par le club A2M.

Plusieurs solutions de restauration existent en grande proximité de la salle. (Cafétéria CORA, QUICK, Boulangerie ANGE).

OFFRE HEBERGEMENT ET RESTAURATION SUR METZ

L'office de tourisme de Metz :

<https://www.tourisme-metz.com/fr/preparer-son-sejour>

Hébergement :

<https://www.tourisme-metz.com/fr/preparer-son-sejour/hebergements>

Venir à Metz :

<https://www.tourisme-metz.com/fr/preparer-son-sejour/venir-a-metz-metropole>

Se déplacer à Metz :

<https://www.tourisme-metz.com/fr/preparer-son-sejour/se-deplacer-stationnement>

CONTACT

Inscription en ligne

<http://athletisme-handisport.org/inscription-championnat>



Directrice de la compétition

Sylvie TALMANT

s.talmant@handisport.org

Classification

Vincent FERRING

v.ferring@handisport.org

06-70-39-38-60